

**CROSS DE L USAC
PARC DES PRES DE LYON
2 FEVRIER 2025**

Art. 1 : Présentation de l'Épreuve : USAC ATHLETISME organise le dimanche 2 février son traditionnel cross sur le parc des près de Lyon à La Chapelle St Luc. Le cross-country est ouvert à tous les coureurs, licenciés ou non. Des places de parking nombreuses accueillent les coureurs rue de Neckarbishofsheim. Des sanitaires seront disponibles à proximité du site. Les formalités de retrait des dossards se dérouleront dans le théâtre de verdure situé face à la piscine à partir de 8h30

Art. 2 : Organisation des courses

Course	Horaires	CATEGORIES	DISTANCE	Nombres de tours
1	9H30	BEM + BEF	2000M	1GB GOLF + retour arrivée
2	10H00	MIM + MIF + CAF	3200M	1GB GOLF + 1 GB
3	10H30	POF + POM	1550 M	2 PB
4	10H45	EVEIL ATHLE	850M	1 PB dont 50m marche (obstacle)
5	11H00	JUF / ESF / SEF / MAF / JUM / CAM	5100M	2 GB GOLF + 1GB
6	11H00	ESM / SEM / MAM	7000M	3GB GOLF + 1 GB

Les parcours sont présentés en annexe

Art. 3: Inscriptions

Pré-inscription auprès du Comité de l'Aube d'Athlétisme selon les formalités habituelles.
Tout concurrent pré-inscrit par son club qui ne se présentera pas, devra s'acquitter de 50 % du montant de sa course (sauf EA et poussins).

Inscription sur place le jour de l'épreuve : 5€ payable en espèces ou en chèque

Les non licenciés, ainsi que les licenciés FFTRI, FSCF, FSGT ou UFOLEP devront présenter un PPS (Parcours de Prévention Santé) daté de maximum 3 mois.

<https://pps.athle.fr/>

Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale sera requise. En l'absence de l'un de ces documents l'inscription ne pourra être prise en considération. Tout abandon doit -être signalé à un organisateur.

Clôture des inscriptions 10 minutes avant chaque course.

Ravitaillement fin de course avec une boisson à chaque participant

Art. 4: Retrait des dossards à partir de 8H30 sur place. Le dossard est individuel, nominatif et non cessible. Possibilité de faire un retrait unique pour tous les dossards d'une même équipe.

Le dossard doit être fixé sur le devant du maillot par 4 épingles afin de bien être visible. La ceinture porte-dossard et les écouteurs sont interdits. Le port de baskets de trail ou de pointes est vivement conseillé.

Art. 5: Récompenses

Les récompenses seront décernées dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée du dernier concurrent de la course. Toute réclamation devra être exprimé auprès du juge à l'arrivée dans un délai de 30 minutes à l'issue de l'affichage des résultats.

Courses 1 & 2 : Coupes pour les trois premiers MIM / MIF / BEM / BEF / CAF

Cours 3 et 4 : Pas de classement pour les EA et Poussins : médailles à tous les arrivants.

Course 5 & 6 : Coupes pour les premiers H/F de chaque catégorie : CAM / JMU / JF / ESF / ESM / SEM / SEF / MASTER regroupés en 3 catégories d'âge : MO-M1-M2 / M3-M4 / M5 et au-delà

Art. 6 : Buvette et Ravitaillement

Buvette sur place : boissons chaudes et gâteaux.

Art. 7 : Assurances & Sécurité

L'association organisatrice USAC est couverte auprès des assurances MACIF pour les dommages relevant de sa responsabilité et l'assistance médicale sera confiée à la SECURITE CIVILE.

L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable : des problèmes médicaux, accident physiologique futur et immédiat, blessure de l'athlète durant l'épreuve, ni des vols d'effets personnels laissé sans surveillance durant les épreuves.

Art. 8: Assurance Individuelle accident :

Les licenciés FFA, UFOLEP, FSGT, FSCF bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non- adhérents à cette fédération doivent être assurés personnellement.

Art.9 : Droit à l'images : Le participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits (médias et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises pendant l'évènement, sans contrepartie financière, ni poursuite judiciaire sur tous les supports (facebook, instagram, site internet, journal interne...)

Art. 10 : Protection des données personnelles : l'USAC ne conservera pas de données personnelles ou ne fera usage commerciale de ces données à l'issue de l'épreuve. Le participant autorise toutefois l'organisation à diffuser ses nom, prénom, club et temps d'arrivés à la FFA et au journal l'Est Eclair.

Art. 11 : Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.

ANNEXE : LES PARCOURS

EVEIL ATHLE (COURSE 4) : 1 PB

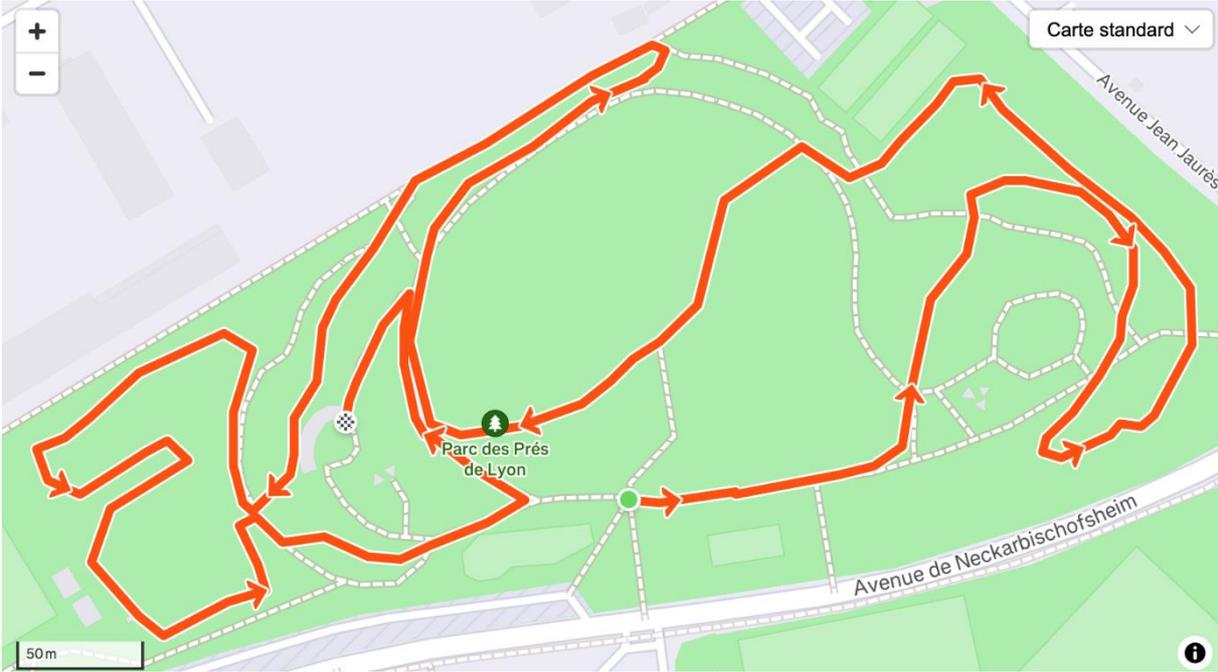


POUSSINS (COURSE 3) : 2 PB

A l'issu du premier tour les coureurs s'engagement sur l'allé principale et repasseront devant la ligne de départ. A l'issue de la seconde boucle, ils seront dirigés vers le théâtre de verdure



BENJAMINS : 1GB GOLF + RETOUR ARRIVEE



MINIMES : 1 GB GOLF + 1 GB



JUF / ESF / SEF / MAF / JUM/ CAM : 2 GB GOLF + 1 GB

ESM / SEM / MAM: 3 GB GOLF + 1 GB